1ère BOURSE PÊCHE DE MILLAU

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dimanche 6 décembre 2026 — Salle de la Menuiserie – 12100 Millau

1. OBJET DE LA MANIFESTATION

La 1ère Bourse Pêche de Millau est une manifestation destinée à permettre aux exposants de présenter, vendre ou échanger du matériel et des articles liés à la pêche.
La manifestation est ouverte aux particuliers, professionnels, associations et collectionneurs, sous réserve d'acceptation de leur inscription par l'organisation.

2. INSCRIPTION DES EXPOSANTS

Toute personne souhaitant exposer doit remplir le bulletin d'inscription et le retourner à l'organisateur.
L'inscription ne sera définitive qu'après réception du bulletin complet et du règlement correspondant, sous réserve des places disponibles.
L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription, sans avoir à en justifier le motif.

3. TARIF ET RÉSERVATION DES TABLES

Chaque table mesure 1,20 m × 0,80 m.
Tarif : 3 € par table
Le nombre de tables doit être indiqué sur le bulletin d'inscription. Les emplacements sont attribués par l'organisation en fonction des disponibilités.
Toute table supplémentaire demandée sur place sera accordée uniquement si des emplacements sont encore disponibles et devra être réglée immédiatement.

4. INSTALLATION ET DÉMONTAGE

Les horaires d'installation et de démontage sont communiqués par l'organisation.
Les exposants doivent respecter les consignes données par les organisateurs et ne pas déplacer les tables ou modifier l'aménagement de la salle sans autorisation.
Le démontage ne pourra commencer qu'à l'heure indiquée par l'organisation.
Chaque exposant doit laisser son emplacement propre et débarrassé de tout déchet à la fin de la manifestation.

5. MATÉRIEL AUTORISÉ

Les articles proposés doivent être en rapport avec la pêche, notamment :
• Cannes à pêche ; • Moulinets ; • Leurres ; • Lignes et hameçons ;
• Accessoires de pêche ; • Vêtements et équipements ; • Matériel d'occasion ;
• Livres et revues ; • Articles de collection liés à la pêche.
Tout matériel présenté doit être conforme à la réglementation en vigueur.
La vente ou l'exposition d'objets dangereux, contrefaits, volés, interdits ou sans rapport avec l'objet de la manifestation est strictement interdite.
L'organisation se réserve le droit de retirer tout article jugé non conforme.

6. RESPONSABILITÉ DES EXPOSANTS

Les exposants sont responsables des articles qu'ils présentent, vendent ou échangent ainsi que de leurs transactions.
Ils certifient que le matériel proposé est leur propriété et qu'il peut être vendu ou échangé légalement.
Les transactions sont réalisées directement entre exposants et acheteurs. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des éventuels litiges, pertes, vols, détériorations ou défauts concernant les articles vendus ou échangés.
Chaque exposant doit veiller à ses biens et à son matériel pendant toute la durée de la manifestation.

7. ASSURANCE ET SÉCURITÉ

Les exposants doivent disposer d’une assurance responsabilité civile couvrant leur participation à la manifestation.
Ils doivent respecter les règles de sécurité, les consignes de l’organisation et les accès réservés au public et aux secours.
Il est interdit d’encombrer les passages, les issues de secours ou les accès aux installations.
Toute dégradation causée aux locaux, au mobilier ou au matériel mis à disposition pourra être facturée à son auteur.

8. ANNULATION

En cas d’annulation de la manifestation par l’organisation, les modalités de remboursement éventuel seront communiquées aux exposants.
En cas d’annulation par l’exposant, les conditions de remboursement éventuel sont laissées à l’appréciation de l’organisation.
L’organisation ne pourra être tenue responsable des frais engagés par les exposants en dehors des sommes éventuellement versées pour la réservation des tables.

9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La signature du bulletin d’inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.
Tout manquement au règlement pourra entraîner l’exclusion de l’exposant, sans remboursement, notamment en cas de comportement dangereux, irrespectueux ou contraire à l’objet de la manifestation.

10. CONTACT ET RÉSERVATIONS

Organisateur : Club Mouche Millavois
Téléphone : 0677034057
E-mail : phil.chv@outlook.fr

1ère BOURSE PÊCHE DE MILLAU

BULLETIN D'INSCRIPTION EXPOSANT

Dimanche 6 décembre 2026 — Salle de la Menuiserie – 12100 Millau

COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

RÉSERVATION DE TABLES

Chaque table mesure 1,20 m × 0,80 m. Tarif : 3 € par table

☐ 1 table — 3 € ☐ 2 tables — 6 € ☐ 3 tables — 9 €

☐ 4 tables — 12 € ☐ 5 tables — 15 € ☐ Autre : _____ table(s)

Montant correspondant : _____ €

TOTAL À RÉGLER : _____ €

Mode de règlement : ☐ Espèces ☐ Chèque ☐ Autre : _____

MATÉRIEL PROPOSÉ

☐ Cannes à pêche ☐ Moulinets ☐ Leurres

☐ Lignes / hameçons ☐ Accessoires de pêche ☐ Vêtements / équipements

☐ Matériel d'occasion ☐ Livres / revues ☐ Autre : _____

ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT

Je soussigné(e) : _____
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la 1re Bourse Pêche de Millau et m'engage à le respecter.
Je certifie que le matériel proposé à la vente ou à l'échange est conforme à la réglementation en vigueur.
Je reconnais que les transactions sont réalisées directement entre exposants et acheteurs et que l'organisateur ne pourra être tenu responsable des éventuels litiges, pertes, vols ou dégradations.

Fait à : _____ Le : _____

Signature : Précédée de la mention « Lu et approuvé »

RÉSERVÉ À L'ORGANISATION

N° d’inscription :	_____
N° de table(s) :	_____
Nombre de tables :	_____
Montant reçu :	_____
Règlement reçu le :	_____
Observations :	_____

CONTACT ET RÉSERVATIONS

Club Mouche Millavois — Tél. 0677034057 — E-mail : phil.chv@outlook.fr

Les emplacements sont attribués par l’organisation en fonction des disponibilités.